



Séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 1<sup>er</sup> mars 2023, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la ville de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, la mairesse de la ville d'Hudson, Chloe Hutchison, le maire de la municipalité des Cèdres, Bernard Daoust, le maire de la municipalité des Coteaux, Sylvain Brazeau, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Peter Zytynsky, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Ghyslain Maheu, la mairesse de la ville de Rigaud, Marie-Claude Frigault, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Shawn Campbell, la mairesse de la municipalité de Saint-Clet, Mylène Labre, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, David McKay, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux et le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon.

Sont également présents, messieurs Simon Bellemare, directeur général adjoint, Jean Bourassa, directeur de l'aménagement et de la gestion territoriale régionale et madame Julie Cassab, directrice du greffe et des communications de la MRC.

Sont absents, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la ville de Pincourt, Claude Comeau et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

**1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**23-03-01-01** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky** et résolu

d'ouvrir la séance à 16 h 30.

**Proposition adoptée.**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**23-03-01-02** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**  
APPUYÉ PAR : madame **Mylène Labre** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Proposition adoptée.**

**3. MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE - RÈGLEMENT N° 762 CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE CONTRIBUTION DESTINÉE À FINANCER TOUT OU PARTIE DE DÉPENSES LIÉES À L'AJOUT, L'AGRANDISSEMENT OU LA MODIFICATION D'INFRASTRUCTURES OU D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 762 de la Municipalité de Saint-Zotique a pour objet d'assujettir l'émission de certains permis de construction au paiement d'une contribution monétaire qui sera versée à un fonds réservé pour le financement d'infrastructures et d'équipements municipaux qui sont requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Zotique a établi le montant de la contribution monétaire prévue au présent règlement en fonction d'une estimation du coût estimé des infrastructures et équipements municipaux qui sont destinés à être financés en totalité ou en partie par le fonds constitué aux termes du présent règlement et du nombre de nouveaux logements qui sont susceptibles de rendre nécessaire une prestation accrue de services municipaux;



CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé 3<sup>e</sup> génération (SADR3) du règlement numéro 762 de la Municipalité de Saint-Zotique indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**23-03-01-03** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**que** le conseil **approuve** le Règlement numéro 762 de la Municipalité de Saint-Zotique et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

**de délivrer** le certificat de conformité du règlement numéro 762 de la Municipalité de Saint-Zotique.

**Proposition adoptée.**

- 4. OCTROI DE CONTRAT À ENGLOBE POUR LA RÉCEPTION, LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES DANS LE CADRE D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR UNE DURÉE DE DEUX (2) ANS, SOIT DU 1ER MAI 2023 AU 30 AVRIL 2025, AVEC TROIS OPTIONS DE RENOUVELLEMENT D'UN (1) AN CHACUNE, SOIT DU 1ER MAI 2025 AU 30 AVRIL 2028 : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la résolution 22-09-28-10 autorisant la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'aller en appel d'offres public pour la réception, le traitement et la valorisation des matières organiques de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié le 12 décembre 2022;

CONSIDÉRANT l'ouverture de deux soumissions reçues le 30 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Englobe est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02-452-32-446;

POUR CES MOTIFS,

**23-03-01-04** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**  
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

**d'octroyer** un contrat pour la réception, le traitement et la valorisation des matières organiques de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à Englobe d'une durée de deux (2) ans, s'échelonnant du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2025, avec trois options de renouvellement d'un (1) an chacune en faveur de la MRC, soit du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 30 avril 2028, selon les prix fournis au bordereau de prix, pour un montant estimé à 1 144 633,61 \$ taxes incluses pour l'année 1, puis indexé à l'IPC (jusqu'à concurrence de 5 %) pour l'année 2 et les années optionnelles; et

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications à signer le contrat.

**Proposition adoptée.**



5. **CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**23-03-01-05** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Chloe Hutchison**  
APPUYÉ PAR : madame **Marie-Claude Frigault** et résolu

**que** la séance soit levée à 16 h 43.

**Proposition adoptée.**



PATRICK BOUSEZ  
Préfet



SIMON BELLEMARE  
Directeur général adjoint et greffier-  
trésorier adjoint

